

Bruxelles, le 14 novembre 2025  
(OR. en)

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2025/0199 (NLE)**

---

---

**14168/25  
ADD 2**

**FISC 274  
ECOFIN 1364  
CH 50**

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil relative à la conclusion du protocole de modification de l'accord entre l'UE et la Suisse sur l'échange automatique d'informations relatives aux comptes financiers - Déclaration de la Commission

---

**Déclaration de la Commission**

L'accord entre l'Union européenne et la Suisse concernant l'établissement d'un cadre pour l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances de TVA constitue une réalisation importante et s'inscrit dans le prolongement de la coopération administrative existante entre les parties dans le domaine fiscal. La Commission européenne salue la déclaration du Conseil et s'engage à prendre de nouvelles mesures pour approfondir la coopération avec la Suisse afin de couvrir l'assistance mutuelle en matière de recouvrement d'autres créances fiscales.